



# TAXE D'APPRENTISSAGE - TA

Participez à la formation de nos élèves

## POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Les recettes de la TA représentent une ressource essentielle pour notre établissement en nous permettant d'investir dans le matériel et les logiciels nécessaires à la formation des lycéens de l'enseignement professionnel ainsi que des étudiants en BTS.

Notre Bac Professionnel Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique (CIEL) nécessite chaque année des investissements dans des équipements importants en informatique, réseaux, robotique et multimédias.

Cela nous permet également d'œuvrer au rapprochement école-entreprise en faisant intervenir des professionnels des différents secteurs, très important pour l'orientation des 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers.

Nous vous remercions pour votre contribution.

## Principe du versement du solde de la TA au titre de la campagne 2026

### > QUAND ?

Via la DSN d'avril 2026 (le 5 ou 15 mai 2026)

### > COMMENT ?

Désignation des établissements bénéficiaires sur la plateforme SOLTéA via Net-entreprises

## Comment verser votre contribution ?

> **SE CONNECTER** à la plateforme SOLTéA à partir du 26 mai 2026

> **TROUVER NOTRE ÉTABLISSEMENT** avec des mots clés : 3 possibilités

- Raison sociale : LYCEE POLYVALENT PRIVE FREDERIC OZANAM
- Référence UAI : 0711249X
- Numéro SIRET : 778 600 643 00044

> **NOUS CONTACTER** : [compta@ndozanam.org](mailto:compta@ndozanam.org)

## La collecte 2026

Depuis 2023, les entreprises n'ont plus la possibilité de verser directement leur solde de taxe d'apprentissage aux établissements habilités. Néanmoins, elles peuvent toujours choisir à qui affecter cette somme.

SOLTéA, la plateforme d'affectation de la Caisse des Dépôts et Consignations référence l'ensemble des établissements et formations habilités à percevoir le solde de la TA. Elle permet aux entreprises de désigner les établissements bénéficiaires de leur solde de TA.

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur la plateforme SOLTéA : [www.soltea.gouv.fr](http://www.soltea.gouv.fr)